



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 22 mai 2023

**Préavis municipal N° 15/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 52'000.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

**I. Historique**

Depuis plusieurs années, certaines parcelles communales en terrain agricole présentent des zones humides. Ces zones se détériorent et ne permettent plus d'exploiter la totalité des surfaces agricoles disponibles.

**II. Préambule**

Suite à la visite des lieux, à plusieurs reprises, et aux remarques des agriculteurs qui louent nos terrains, la Municipalité a constaté qu'il était nécessaire d'agir pour pérenniser l'exploitation des parcelles agricoles concernées.

La Municipalité a mandaté une entreprise pour effectuer les relevés indispensables à l'établissement de devis en vue d'effectuer les travaux nécessaires.

**III. Travaux à effectuer et coûts**

**Parcelle 496 :**

Environ 265m de drainage à effectuer CHF 32'300.00

**Parcelle 188 :**

Environ 95m de drainage à effectuer CHF 12'200.00

**Divers et imprévus :**

Mise en place de chantier CHF 2'500.00  
Divers et imprévus (~10%) CHF 5'000.00

**TOTAL CHF 52'000.00.**

#### IV. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, le montant total des travaux, soit env. CHF 52'000.00, sera assuré par la trésorerie courante de la bourse communale.

#### V. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve travaux (compte n° 9282.1).

#### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

#### Le Conseil Général de La Chaux

- vu le préavis municipal No 15/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 52'000.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en oeuvre les travaux proposés dans le préavis 15/2021-2026
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 52'000.00
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale
- d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux (compte 9282.1).

Adopté en séance de la Municipalité du 22 mai 2023.

Dossier traité par M. Cédric Dépraz, Municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

  
Cédric Dépraz

  
MUNICIPALITE DE LA CHAUX  
CANTON DE VAUD  
LIBERTÉ ET PATRIE

  
Sandrine Bühler